

## **Turenne Investissement et les Fonds gérés par Turenne Capital prennent une participation dans Climadiff**

**Paris, le 22 juillet 2008 : Turenne Capital, à travers Turenne Investissement et plusieurs de ses Fonds, a investi 2,75 millions d'Euros dans la société Climadiff, dont 628 000 Euros pour Turenne Investissement, dans le cadre d'une opération de capital développement.**

Climadiff est une société spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de caves à vin.

Climadiff a un savoir-faire incomparable pour concevoir des caves à vin de très haute qualité, accessibles au plus grand nombre d'œnologues et aux professionnels de la restauration.

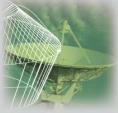
Avec une part de marché de plus de 35% et un chiffre d'affaires de 15 millions d'Euros, Climadiff est le numéro 1 français des caves à vin, avec une gamme complète commercialisée par les plus grands distributeurs nationaux.

Les produits de Climadiff sont reconnus pour leur technologie, leur fiabilité et leur simplicité d'utilisation avec une trentaine de modèles allant de 150 € à 2 000 €. Climadiff propose quatre catégories de caves :

- les caves de vieillissement pour les collectionneurs de vin de grande garde,
- les caves polyvalentes multi-températures pour la conservation des vins,
- les caves de mise en température pour les professionnels de la sommellerie,
- les celliers VinoSafe reconnus comme une garantie d'expertise, à l'instar des meilleurs sommeliers du monde qui utilisent ces produits.

M. Renaud de Barry, Président de Climadiff indique « être enchanté de ce partenariat qui va permettre à Climadiff de maintenir sa position en France, d'accélérer son développement à l'international, et de continuer à créer de nouveaux produits sur un marché en pleine expansion ».

François Gerber, Directeur d'Investissement de Turenne Capital, déclare : « Nous sommes très heureux d'accompagner Climadiff dans son développement. Cette société est reconnue pour son savoir-faire et ses innovations, et évolue sur un marché porteur ».



Ont participé à l'opération :

**Conseiller financier :**

**Conseil juridique Investisseur :**

**Conseil juridique Climadiff :**

**Due-diligences comptables :**

**Turenne Capital :**

Orix Partners – Frédéric Lemaître

Cabinet Delorme – Me Christian Colin

Me Luc Jeannin

Cabinet Pytheas – Fabrice Rabattu

François Gerber, Quentin Jacomet



## A PROPOS DE CLIMADIFF

Climadiff, société créée en 1997 par Renaud de Barry, conçoit, fabrique et commercialise principalement des caves à vin et accessoirement du petit électroménager.

En mars 2007, Climadiff a acquis l'activité cave à vin de la société VinoSafe. VinoSafe est spécialisée dans la conception, la production et la commercialisation de cave à vin haut de gamme (grande capacité, dimensions importantes, design travaillé). Cette acquisition permet au groupe Climadiff de disposer d'une gamme complète de caves à vin.

## A PROPOS DE TURENNE INVESTISSEMENT

Turenne Investissement, société de capital développement créée par Turenne Capital, investit et désinvestit avec les Fonds gérés par Turenne Capital.

Turenne Investissement a vocation à accompagner – en tant que seul investisseur ou investisseur de référence – des PME en forte croissance, essentiellement non cotées, sur des opérations de type capital-développement et transmission (OBO), dans les secteurs suivants : la santé, la distribution spécialisée, l'industrie innovante et les services. Les participations sont acquises avec un objectif de détention à moyen terme.

En se positionnant sur le segment du capital développement et des transmissions pour des PME en forte croissance et présentant une valeur d'entreprise inférieure à 100 millions € lors de l'investissement, Turenne Capital est devenu l'un des principaux acteurs indépendants sur ce marché.

## A PROPOS DE TURENNE CAPITAL

Créée en 1999, Turenne Capital, société de capital développement indépendante gérant 330 M€, accompagne les chefs d'entreprise dans leurs opérations de croissance, à l'international et dans le cadre d'opérations de transmission. Turenne Capital investit dans tous types de secteurs d'activité, pour des montants compris entre 1 et 5 M€, essentiellement en capital développement, notamment dans la santé (Airox, Scient'x, Technoflex), dans le e-commerce (Kelkoo, Mistergooddeal), dans les technologies de l'information (Avanquest), dans les services (Webhelp) et l'Industrie (Pellenc).

En se positionnant sur le segment du capital développement et des transmissions pour des PME en forte croissance et présentant une valeur d'entreprise inférieure à 100 millions € lors de l'investissement, Turenne Capital est devenu l'un des principaux acteurs indépendants sur ce marché.

Code ISIN : FR0010395681 - Code Mnémonique : ALTUR

### Contact

Béatrice VERNET  
Turenne Capital  
Tél. : 01 53 43 03 03  
[bvnet@turennecapital.com](mailto:bvnet@turennecapital.com)

### Relations Presse

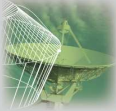
Coralie VOGT  
ACTUS Communication  
Tél. : 01 53 67 35 79  
[cvogt@actus.fr](mailto:cvogt@actus.fr)



Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.



Ce document (y compris toute reproduction) ne doit pas être diffusé ou transmis aux Etats-Unis d'Amérique, en ce compris toute succursale ou agence d'une personne non-américaines mais résidente des Etats-Unis d'Amérique ou toute autre personne américaine. Tout manquement à ces restrictions pourrait constituer une violation de la réglementation des Etats-Unis d'Amérique relative aux instruments financiers ( *United States Securities Laws* )



Au Royaume-Uni, le présent document est destiné uniquement aux (i) personnes qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19(1) du financial services and markets act 2000 ( financial promotion ) order 2001 (l'« Order »), (ii) aux personnes visées à l'article 49(1) ( high net worth entities ) de l'Order, ou (iii) aux personnes qui sont qualifiées de clients intermédiaires au sens du chapitre 4 du Code de bonne conduite du FSA (l'ensemble de ces personnes étant ci après désignées « personnes qualifiées »). Ce document n'est destiné qu'à ces catégories de personnes. Les personnes qui ne répondent pas à la définition de personnes qualifiées ne doivent pas prendre en compte ou se fonder sur ce document ou son contenu. La diffusion de ce document dans tout autre pays peut être soumise à des restrictions légales et les personnes en possession de ce document doivent prendre connaissance de ces restrictions et s'y conformer. En prenant possession de ce document vous êtes présumé accepter d'être lié par les limitations sus mentionnées.